



clauses bail, sont-elles legales??

Par **alain1122**, le **22/06/2009** à **18:06**

Bonjour,

J'ai loué une chambre dans un appartement meublé pour 9 mois et sur le bail etait ecris les clauses suivantes:

- Visites limitées
- Hébergement interdit
- Payer à la fin de l'année le lavage de la moquette.

Je voudrais savoir si cettes clauses sont legales.

Merci beaucoup por vos réponses.

Par **jeetendra**, le **22/06/2009** à **19:00**

bonjour, à priori je ne vois rien d'abusives dans ses clauses, logement loué meublé, contactez pour plus d'informations l'Adil de l'Herault à Montpellier, cordialement

[fluo]ADIL de l'Hérault[/fluo]

4 bis, rue Rondelet

34000 Montpellier

tél. 04 67 55 55 55